



VIGNETTES DE STATIONNEMENT – RÉSIDENTS
1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022
Stationnements P12, P22 et P31
Coût : 100 \$

Profil du résident			
Nom			
Adresse à domicile			
Téléphone			
Courriel			
Quels stationnements réservés aux détenteurs de vignettes résidents utiliserez-vous le plus souvent? Indiquer votre 1^{er}, 2^e et 3^e choix			
	_____ P12	_____ P22	_____ P31
Information sur le véhicule			
Numéro de plaque		Modèle	
Marque		Année	
Documents à fournir			
Veuillez fournir une copie d'une preuve de résidence valide (permis de conduire ou autre pièce justificative) et du certificat d'immatriculation du véhicule.			
Mode de paiement et envoi des documents			
Paiement par chèque seulement.			
Veuillez faire parvenir le formulaire complété, les documents et le chèque par courrier à l'adresse suivante :			
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Section Revenus 75, rue Saint-Jacques Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2J8			
Ou les déposer dans la boîte à courrier situé au 75 rue Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu.			

Signature du demandeur _____

Date de la demande (aaaa-mm-jj) _____

Espace réservé au Module Revenus

Preuve de résidence valide fournie (permis de conduire ou autre pièce justificative)

Numéro de la vignette attribuée : _____

Montant total déboursé : _____

Demande traitée par : _____ **Date :** _____